



**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
du secteur des Navigateurs  
tenue le 18 juin 2025, à 19 h 30  
en visioconférence**

PRÉSENCES : 188  
Quorum 75

**Ordre du jour fermé**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Clauses protectrices de droits – Mouvement de personnel après le 8 aout
5. Octroi des postes E1 et E2 pour les enseignant(e)s inscrits sur les listes de priorité
6. Conjoncture des postes E2

**1. Mot de bienvenue**

Lucie Gagnon souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle est consciente que c'est la fin de l'année, qu'il y a des corrections et que nous sommes fatigués. Toutefois, il était important de vous rencontrer pour une entente et vous donner de l'information.

**2. Nomination de la présidence d'assemblée**

« Qu'Amélie Dufour assume la présidence d'assemblée et qu'Ann-Renée Belzile assume la coprésidence d'assemblée. »

Proposeur : Yvan Girouard  
Appuyeuse : Véronique Henry

- adoptée à l'unanimité -

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

La présidence d'assemblée rappelle que puisqu'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, l'ordre du jour est fermé.

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. »

Proposeuse : Valérie Martel  
Appuyeuse : Alice Roy-Bilodeau

**– adoptée à l'unanimité –**

### **4. Clauses protectrices de droits – Mouvement de personnel après le 8 aout**

Nadia Gravel explique que l'objectif était de pouvoir reconduire l'entente qui avait été convenue pour l'année 2024-2025 concernant les dates de bassins et les clauses protectrices de droits. L'équipe des relations de travail du SEDR-CSQ a donc reçu le mandat de négocier à l'intérieur des mêmes paramètres. Nadia Gravel présente l'entente qui en a découlé.

« QUE l'assemblée générale du secteur des Navigateurs autorise la signature de l'entente intervenue entre le Centre de services scolaire des Navigateurs et le Syndicat concernant les mouvements de personnel après le 8 aout. »

Proposeuse : Julie Chamberland  
Appuyeuse : Julie Breton

Pour : 89%  
Contre : 11%

**– adoptée à majorité –**

### **5. Octroi des postes E1 et E2 pour les enseignant(e)s inscrits sur les listes de priorité**

Lucie Gagnon explique que le vendredi 20 juin, les ressources humaines afficheront les postes E1 et E2 demeurés vacants à la suite des bassins des 16 et 19 juin. Ceux-ci seront accessibles via l'Intranet du Centre de services scolaire dans la section « carrière ». Il sera fortement recommandé aux enseignantes et enseignants d'activer l'alerte afin de ne manquer aucune offre.

Elle précise que pour les enseignant(e)s à statut précaire, il sera possible de postuler sur tous les postes d'intérêt pour lesquels ils détiennent le critère capacité. L'affichage aura lieu du 20 au 26 juin midi.

À ce moment, les enseignant(e)s travaillant pour le CSSDN (E3 et suppléants) ainsi que les enseignants ne travaillant pas pour le CSSDN seront inscrits sur une liste. Il sera important de rappeler aux enseignantes et enseignants que les postes offerts à ce moment-là ne seront pas offerts à nouveau aux bassins des 7 et 8 aout.

Le 27 juin, le Syndicat rencontrera les ressources humaines afin de s'assurer que les postes ont été offerts en conformité avec l'Entente locale.

## 6. **Conjoncture des postes E2**

Nadia Gravel explique l'enjeu relatif aux postes E2 en rappelant la vision des E2 par l'entente nationale. Le seuil de 141 E2 au CSSDN est une obligation de moyens qui doit être mise en œuvre sans dénaturer les objectifs cités ci-haut.

Elle explique ensuite la confection des tâches associées à ces contrats puis la nouvelle mécanique associée à l'octroi des E1 et des E2 ainsi que le déroulement du bassin des E2.

- Les postes E1 seront offerts à tous par ordre d'ancienneté.
- Les enseignants E2 ayant perdu leur affectation et n'ayant pas pris un poste E1 auront leur droit de parole par ordre d'ancienneté.
- Les enseignants qui ont conservé leur poste E2 détenu en 24-25, et souhaitant se prévaloir d'un changement d'affectation pour 25-26, pourront exercer leur droit de parole par ordre d'ancienneté.
- Les enseignants pourront choisir un E2 dans un autre champ pour lequel ils détiennent le critère capacité.

Lucie Gagnon remercie les participants pour leur présence en espérant que cela a pu les éclairer sur les sujets présentés. S'il demeure des questions, les membres sont invités à écrire à la boîte courriel suivante : [navigateurs@sedrcsq.org](mailto:navigateurs@sedrcsq.org).

La réunion s'est terminée à 20 h 49.

Sylvie Perreault, secrétaire